

LETTRE SCOT DU PAYS DE THIÉRACHE

#1

PAYS DE THIÉRACHE - PETR
7 AVENUE DU PREAU
02140 VERVINS BP104

03 23 98 02 71

contact@pays-thierache.fr

pays-thierache.fr



Le PÉTR du Pays de Thiérache

Situé au nord-est du département de l'Aisne, aux frontières des Ardennes, du Nord et de la Belgique, le Pays de Thiérache bénéficie d'une position au cœur des espaces dynamiques européens.

Le PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) est un outil de coopération entre les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) de territoires ruraux. Le périmètre d'action du PÉTR du Pays de Thiérache est celui des territoires des 4 intercommunalités membres.



Le PÉTR regroupe **70 800 habitants, 160 communes**. Il se compose de communes «pôles» réparties sur le territoire qui est à dominante rurale.



Mot du président

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) se présente comme un outil majeur pour orienter le développement harmonieux de notre territoire. Il s'agit d'un cadre stratégique qui intègre les dimensions sociales, économiques et environnementales, orientant ainsi les politiques d'aménagement vers la durabilité et la cohérence.

Dans cette dynamique, la participation active de nos citoyens émerge comme un enjeu crucial. Leur implication garantit une prise en compte effective des besoins locaux, des aspirations collectives et des réalités du terrain. Ainsi, la concertation citoyenne devient un levier essentiel pour enrichir la réflexion tout en renforçant la légitimité et la pertinence des décisions prises.

Pour concrétiser cette vision participative, des réunions publiques et des ateliers de travail seront organisés tout au long de l'élaboration du SCoT. Ces moments de dialogue et d'échange offriront à la population l'opportunité de s'informer, de poser des questions et de contribuer activement à la construction d'un projet territorial partagé.

En favorisant la participation citoyenne, le SCoT devient un instrument de démocratie locale, encourageant l'appropriation collective du développement territorial. Cette approche inclusive contribue à renforcer le lien social, la transparence du processus décisionnel et la légitimité des politiques publiques, pour un aménagement du territoire plus juste, durable et équilibré.

Les caractéristiques du Pays de Thiérache

Le **Pays Thiérache** est marqué d'une part par son **inscription sur les contreforts des Ardennes** et dans une **situation de frontière nationale** avec la Belgique notamment.

Cette situation de frontière a nourri une **histoire mouvementée marquée par les guerres et la mobilité de la frontière** entre la France et la Belgique. Cette histoire a également laissé des traces sur le territoire à travers un **patrimoine bâti** spécifique (églises fortifiées notamment). Ces éléments constituent aujourd'hui encore des composantes caractéristiques identitaires du positionnement de la Thiérache : entre de grands espaces naturels labélisés Parc Naturel Régional (PNR), à l'interface d'un axe de pôles urbains régionaux situés autour de l'axe de l'A26.

Le pays est caractérisé en son sein par :

- un **système économique** : des activités industrielles et agroalimentaires spécifiques ayant participé au développement d'innovations sur le territoire en lien, notamment, avec les activités agricoles (élevage en particulier) ;
- une **organisation urbaine** : la répartition de la population permet de distinguer deux pôles urbains par leur taille (Hirson et Guise) sans que pour autant ces pôles urbains n'assurent des fonctions polarisantes pour l'ensemble du PETR.
- un **besoin énergétique homogène** : les caractéristiques du territoire (dépendance à la voiture, état des constructions) fait que la mobilité et le chauffage des bâtiments sont une source importante de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effets de serre.



Ces éléments concernant le positionnement du territoire, la mobilité, le patrimoine... sont des sujets qui servent de base à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les participants à cette démarche seront amenés à « **regarder le passé pour écrire le futur** » : il s'agira, de mettre en lien l'histoire récente (20 ans) avec les tendances émergentes (5 ans) pour définir une vision à 20 ans, plausible, pour le territoire.



Qu'est-ce que le SCoT ?

Le SCoT est un **document d'urbanisme et d'aménagement**. Il fixe les orientations stratégiques de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme pour les 20 prochaines années.

Ce document sert de cadre de référence, à la fois :

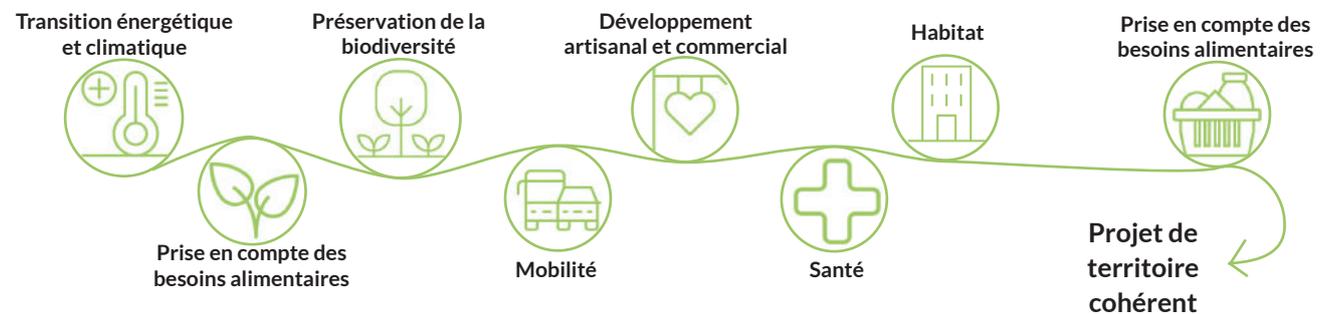
- pour les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) qui détermineront ensuite **le droit à construire** ;
 - pour l'implantation des commerces sur le territoire **autorisations d'exploitation commerciale ou les grandes opérations d'aménagement**,
- c'est donc un document stratégique et opérationnel.

Quel intérêt du volet AEC ?

Ce volet **Air-Energie-Climat (AEC)** associé au SCoT a pour objectif la traduction concrète sur le territoire des **ambitions de transition énergétique**, de **protection des ressources environnementales** (air, énergie notamment) et viser la **résilience du territoire** face au changement climatique.

D'un point de vue administratif, il permettra une **simplification des élaborations de documents d'urbanisme** et le partage d'une **vision commune en matière de transition énergétique et climatique**.

Quels sont les thématiques traitées par le SCoT- ?



Quel calendrier pour l'élaboration du SCoT ?

